

Composantes financières

L'Accord définitif Tsawwassen a été négocié par le gouvernement du Canada, le gouvernement de la Colombie-Britannique et la Première nation Tsawwassen. Il s'agit du deuxième accord définitif conclu dans la province dans le cadre du processus de négociation des traités en Colombie-Britannique. Il accorde à la Première nation Tsawwassen certains droits et avantages quant aux terres et ressources, et un pouvoir d'autonomie gouvernementale sur ses terres, ses ressources et ses citoyens. De plus, il lève les incertitudes quant à la propriété et à la gestion des terres et des ressources et à l'exercice des pouvoirs gouvernementaux du fédéral, de la province et de la Première nation.

La négociation d'un accord définitif constitue la cinquième des six étapes du processus de négociation des traités en Colombie-Britannique et marque la fin des négociations de fond. Une fois ratifié par toutes les parties, l'accord est transformé en traité par voie législative, c'est-à-dire qu'il devient un document légal, protégé par la Constitution, et comportant des obligations et des engagements liant toutes les parties.

UNE NOUVELLE RELATION FINANCIÈRE

L'Accord définitif avec la Première nation Tsawwassen transforme fondamentalement les relations financières entre le gouvernement fédéral

et la Première nation. Le gouvernement de la Première nation Tsawwassen aura une plus grande autonomie de financement grâce au financement global des programmes et des services. Le gouvernement de la Première

nation Tsawwassen recevra des orientations de ses membres sur les allocations de dépenses et sera comptable envers ses membres quant aux dépenses de programmes et de services. Au fur et à mesure que la Première nation Tsawwassen verra augmenter ses recettes autonomes, le montant du transfert fédéral sera réduit. Le gouvernement de la Première nation Tsawwassen devra rendre des comptes aux autres gouvernements publics sur les transferts financiers qu'il reçoit.

capital de 13,9 millions de dollars échelonné sur 10 ans, moins le montant des prêts de négociation non remboursés.

MINES ET MINÉRAUX DU SOUS-SOL D'ENGLISH BLUFF

En compensation de la libération, par la Première nation Tsawwassen, des droits sur les ressources minières et minérales du sous-sol de terres de réserve précédemment cédées, le Canada versera 2 millions de dollars à la Première nation Tsawwassen.

TRANSFERT DE CAPITAL

Aux termes de l'Accord définitif, la Première nation Tsawwassen bénéficiera d'un transfert de

PROGRAMMES ET SERVICES

Aux termes de l'entente de financement budgétaire, la

PREMIÈRE NATION TSAWWASSEN

– LA TERRE FACE À LA MER

Les Tsawwassen sont un fier peuple de navigateurs appartenant au groupe des Salish du littoral qui ont pendant longtemps voyagé et pêché dans les voies d'eau du sud du détroit de Georgia et du bassin du bas Fraser.

La principale collectivité Tsawwassen est située sur le front de mer limitrophe de la municipalité de Delta.

La Première nation Tsawwassen compte 358 membres, dont la moitié environ vivent dans une réserve.

Première nation Tsawwassen fournira des programmes et des services précis. L'entente de financement budgétaire prévoit que la Première nation recevra des transferts annuels du Canada et de la Colombie-Britannique pour assurer la prestation, à ses membres, des programmes et des services convenus, et qu'elle recevra aussi des fonds qui serviront à réaliser les activités de mise en œuvre du traité.

L'entente prévoit un financement non récurrent et un financement permanent. Le financement non récurrent s'élève à 15,8 millions de dollars, et le financement permanent prévu par la première entente de financement budgétaire s'élève à 2,8 millions de dollars par an. L'entente de financement budgétaire sera renégociée tous les cinq ans.

Dans le cas des programmes et des services fournis par le Canada ou la Colombie-Britannique qui ne sont pas visés par l'entente de financement budgétaire, les membres de la Première nation Tsawwassen continueront d'avoir accès à ceux auxquels ils sont admissibles.

CONTRIBUTION DE LA PREMIÈRE NATION TSAWWASSEN AU FINANCEMENT DES PROGRAMMES ET SERVICES

La Première nation Tsawwassen utilisera ses recettes autonomes pour contribuer au financement des programmes et services. L'entente sur les recettes autonomes négociée par le Canada, la Colombie-Britannique et la Première nation définit la façon dont la

Composantes financières

Type de financement	Montant
Transfert de capital	13,9 millions de dollars sur 10 ans
Mines et minéraux du sous-sol d'English Bluff	2,0 millions de dollars
Financement permanent pour les programmes et services et les activités de mise en œuvre et de gouvernance supplémentaires : <ul style="list-style-type: none"> » Santé » Développement social » Éducation » Programmes et services locaux » Ouvrages » Gestion des terres et des ressources » Gestion des pêches » Autonomie gouvernementale » Agent de liaison avec les programmes et services des administrations locales 	2,8 millions de dollars par an
Financement non récurrent : <ul style="list-style-type: none"> » Frais de lancement et de transition non récurrents et frais permanents liés à la gestion des parcs, des oiseaux migrateurs et du traité. » Préservation de la culture, de la langue et du patrimoine Tsawwassen 	15,8 millions de dollars

contribution de Tsawwassen sera progressivement adaptée à sa capacité grandissante de lever des recettes.



Canada
Affaires Indiennes et du Nord Canada
Region de la Colombie-Britannique
1138 rue Melville, bureau 600
Vancouver, (C.-B.) V6E 4S3
1-800-567-9604
www.ainc-inac.gc.ca/bc/ftno
infopubs@ainc-inac.gc.ca



Tsawwassen First Nation
Tsawwassen First Nation
#131 N Tsawwassen Drive
Delta, BC V4M 4G2
604-943-2112
www.tsawwassenfirstnation.com
info@tsawwassenfirstnation.com



Colombie-Britannique
Ministry of Aboriginal Relations
and Reconciliation
PO Box 9100 Stn Prov Govt
Victoria, BC V8W 9B1
1-800-880-1022
www.gov.bc.ca/arr
ABRInfo@gov.bc.ca